Des bornes à retrouver les défunts

CIMETIÈRES La cartographie numérique permet de renseigner les visiteurs sur la localisation des sépultures

Comment retrouver la tombe d'un défunt dans un dédale d'allées rectilignes, sans perdre à la fois son calme et d'innombrables heures? Cette question, beaucoup de communes se la sont posée mais peu d'entre elles ont concrètement trouvé des solutions. Ces dernières années, seules une poignée de villes (Limoges, Saint-Herblain, Lorient, Arras et Nice) se sont laissées tenter par un guidage pratique et moderne en installant dans leurs cimetières des bornes interactives d'information intégrant une cartographie numérique.

"*Mais nous sommes la première grande ville française à appliquer ce système*", se félicitent communément Maurice Rey (conseiller municipal UMP délégué aux opérations funéraires et aux cimetières) et Daniel Sperling (adjoint au maire délégué au plan "Mieux Vivre Ensemble" et à l'État civil). La coopération entre ces deux délégations est le socle de la mise en place de ce projet qui représente une avancée considérable dans la gestion des 21 cimetières(*) de la ville dont le plus important, Saint-Pierre, repose sur 65 hectares et 15 km de routes!

"*On a pris le temps qu'il fallait pour l'installation parce que c'est une opération complexe, mais la mise en place des trois premières bornes reliées à la fibre optique municipale en très haut débit est une satisfaction, ceci dans le cadre de la dématérialisation des services de proximité et d'une idée du mieux vivre ensemble*", relatent les élus et le directeur général de la délégation, Dominique Roffin, après quatre années de travail impliquant les deux services.

15
C'est le nombre de km de routes dans le cimetière Saint-Pierre.

De g. à d. autour de la nouvelle borne informatique à l'entrée de St-Pierre : Dominique Roffin, directeur général de la délégation des opérations funéraires, les élus responsables du projet, Daniel Sperling et Maurice Rey, et Olivier Lassoniere, responsable informatique. / PHOTOS F.M.

Un travail de longue haleine

"*Trois personnes ont été à la saisie depuis trois ans, en lien avec l'État civil. Cela n'a pas été simple car nous ignorions il y a 10 ans le nombre de concessions. Il a donc fallu faire un recensement et inventer une clé universelle pour la codification informatique. Le plan avec cheminement est en cours pour Saint-Pierre mais déjà opérationnel à Mazargues et permet d'accéder à la liste des défunts de tous les cimetières marseillais*", détaille Olivier Lassoniere, responsable informatique au service des opérations funéraires.

Depuis quelques jours seulement, à Mazargues et en deux points de Saint-Pierre, trois bornes s'offrent donc aux visiteurs pour les aider à trouver leur chemin : "*Maintenant que la saisie des 146 000 défunts a été effectuée, nous recensons immédiatement toutes les personnes inhumées ou crématisées au jardin du Souvenir, ce qui correspond à 8 700 écritures par an*", poursuit Olivier Lassoniere en précisant que "*ce produit est largement évolutif*".

De fait, en sus du cheminement vers le défunt recherché qui s'affiche directement sur l'écran, les bornes - qui seront d'ici la fin de l'année au nombre de cinq avec Les Vaudrans et Le Canet - auront à terme la capacité d'envoyer des SMS sur les smartphones des utilisateurs. "*Le volet touristique qui permet de retrouver les personnalités intègre déjà des photos mais on pense aussi à la vidéo*", ajoute Maurice Rey. "*Des idées, il y en a*", synthétise Daniel Sperling en résumant la philosophie de ce dossier à une citation d'Eugène Labiche : "*Au cimetière de la gloire, il n'y a pas de concession à perpétuité*".

À méditer.

Franck MEYNIAL
fmeynial@laprovence-presse.fr

> **"Le volet touristique intègre déjà des photos mais on pense aussi à la vidéo."**

(*) Saint-Louis, Saint-Marcel, Saint-Menet, Saint-Pierre, Sainte-Marthe, Timone, Château Gombert, La Treille, La Valentine, Le Canet, Les Accates, Les Aygalades, Les Caillols, Les Camoins, les Vaudrans, Mazargues, Saint-André, Saint-Antoine, Saint-Henri, Saint-Jérôme et Saint-Julien.

Une utilisation simple à la portée de tout le monde

Simple comme bonjour. Pour utiliser les bornes interactives d'information des cimetières, rien de bien compliqué. Il suffit de taper directement sur l'écran dans l'onglet "recherche défunt" le nom de la personne recherchée et le tour est joué. La réponse intervient en temps réel et indique le cimetière, le carré, le rang et la tombe où il se trouve.

Si pour le moment les deux bornes de Saint-Pierre n'ont pas encore intégré la cartographie, celle de Mazargues est en place: "*Les cartes seront disponibles à la fin de l'année et il ne faudra pas attendre trop de temps avant de pouvoir recevoir un SMS avec le plan sur son smartphone*", rassure le responsable informatique au service des opérations funéraires Olivier Lassoniere.

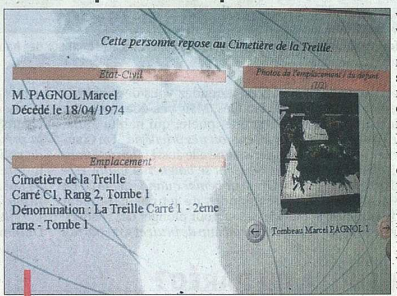

La borne délivre toutes les informations relatives aux personnes recherchées, comme ici Marcel Pagnol. / PHOTO F.M.

Un autre onglet baptisé "tourisme" risque de rencontrer un franc succès puisqu'il recense les personnalités des personnes inhumées dans les cimetières marseillais. Naturellement, nous avons recherché Marcel Pagnol et toutes les informations de l'écrivain académicien d'Aubagne sont immédiatement apparues.

Il en va de même pour toutes les personnalités enterrées à Marseille. Des sportifs comme Jean Bouin ou Raymond Grassi, des artistes tels que Vincent Scotto, Edmond Rostand ou Henri Verneuil ou bien encore des hommes politiques comme Gaston Defferre. Mais il y en a bien d'autres.

F.M.

LA CRÉMATION EN FORTE HAUSSE

Devant l'obligation de conserver la mémoire des disparus dont les cendres ont été répandues, la solution numérique s'est rapidement imposée à la municipalité, compte tenu du nombre toujours plus important de crémations. Des espaces de dispersion des cendres dans les cimetières, appelés jardins du souvenir ont ainsi vu le jour dans les cimetières après une liberté totale à laquelle a mis fin la loi du 19 décembre 2008.

Certaines restrictions ont ainsi été apportées à la liberté de disperser les cendres. Cette loi a exigé que chaque commune dispose d'au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à crémation. La ville de Marseille possédait déjà ces équipements, mais l'accroissement de leur utilisation nécessitait une réhabilitation des jardins du souvenir pour permettre aux familles de trouver un espace de respect, de dignité et de décence pour les personnes décédées dont les cendres sont dispersées, et leur donner l'opportunité de faire leur deuil.

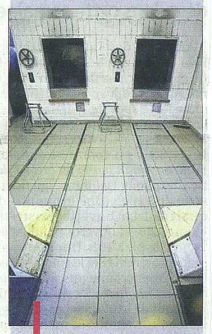

Les demandes d'incinération ont explosé ces dernières années./ PH. F.L.

Ces bornes interactives de renseignements apparaissent à point nommé compte tenu de ce cadre législatif, étant entendu que le traitement juridique d'une dépouille et des cendres résultant de la crémation d'un cadavre est exigé par le code civil.

Le coût global de ce projet s'élève à 200 000 euros.